

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

BELGIQUE

MUSÉE WIERZ

N° 5031 / 142

ANNEXE

Objet :

Bruxelles, le

1905

M. Meijer Willem
père de M. J. Willem
Heinrich Jeline

Nous avons l'honneur
de vous faire connaître
que la résolution de la
Commission Directrice n'a
pas été favorable à
l'acquisition, pour les
Collections de l'Etat,
des deux tableaux attribués
à Corot et à Chardin, qui
font l'objet de la lettre
que M. J. Willem, récemment
décédé, nous adressait sous
la date du 21 octobre 1904.

Votre Oncle

Ces ouvrages qui
nous tenons Monsieur, à
la disposition des ayants droit
pourront être retirés au
Palais des Beaux-Arts, au
Musée, n° 9, contre la

Exercice

Chapitre

Crédit.

Allocation

Disponible

remise d'un récépissé
légalisé.

Fauty agri, de...

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE

reçu par

↑

Neuilly-sur-Seine
509. Boulevard d'Argenson
16 novembre 1905

Monsieur Ambroise Rendu
Secrétaire des Commissions
des Beaux-Arts.

Je vous prie de m'en remettre
de mon regrettable Père
M. P. Milliers, je vous prie
d'en faire l'acquisition, qu'il
aura pu en faire au
au Gouvernement Belge
pour les collections, l'achat
de tableaux attribués;
Le Chardin et le Corot
sont des tableaux authentiques
et mon père avait la
réputation méritée d'être

d'une Compétence exceptionnelle
en affaires anciens.

Je suis, Monsieur Secrétaire,
le seul & unique héritier de
mon père.

Je n'ai pu donc desolément
leur donner de autres pouvoirs
à table me soient renvoyés
à grande vitesse, et sitôt leur
~~arriver~~ à mon domicile n° 9
boulevard d'Argenson à Neuilly,
Je m'empresserai de les en
accuser & bon receipt.

Me faisant dire que. Pour être
auquel j'étais arrivée la
mort de mon regretté père.
Sachant que je suis le seul &
unique héritier de mon père
Je vous prie, Monsieur
le Secrétaire, l'assurance de
mon profond respect.

A. J. Villenot

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE BELGIQUE

~~~~~

7 n° 5031/142

A

OBJET :

ANNEXE

Expédié le

NOTES :

Le signataire de la lettre ci-incluse,  
J. Willem, l'artiste peintre, et  
d'ici le lendemain, de son  
carré

attende

le 9<sup>th</sup> / 05

Nous avons l'honneur de vous faire connaître  
que la résolution de la Commission directrice  
n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les  
collections de l'État, d  
qui l'objet de

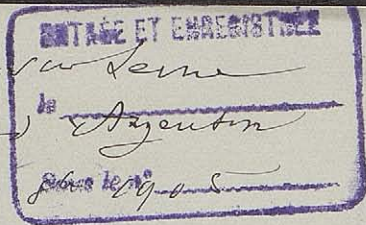
C ouvrage que nous tenons, Monsieur,  
à votre disposition,  
être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du  
Musée, n° 9, contre la remise d'un récépissé.

Veuillez agréer, M, l'assurance  
de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

Vareilly - sur Seine  
209. Boulevard de l'Argentin  
21.



M<sup>r</sup> A. Montreuil, Président de  
la Commission de Musée

J'ai l'honneur, sur votre avis  
de vous remercier. D'autre part  
de vous informer  
que je vous ai expédié ce  
jour-ci grande Vilette, &  
franco de vos frais, deux  
carnets contenant le paiement  
d'un tableau de Corot  
intitulé le Pefferaro, et  
l'autre un carton peint  
de J. B. Chardin.

Le prix du Corot est  
de vingt mille francs (fr. 20,000)  
et le prix du Chardin est  
de huit mille francs (fr. 8,000)

Ce sont deux fort bonnes taboures  
dont j'appelle l'appréhension  
intelligente et compétente  
de vous, Messrs le Président,  
et de la Commission -  
je vous prie d'agréer,  
Messrs le Président, l'assurance  
de mes sentiments distingués.

F. Willems  
Membre de l'Académie  
Royale de Belgique  
Commandeur de l'ordre  
de Léopold, de la  
Légion d'Honneur,  
de l'Ordre de la Couronne  
d'Autriche etc.